

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques, filière officine, est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

**Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques – 1^{ère} année
Filière Officine**

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Professeur Nadine AZAS

Suppléant(e) : Docteur Pierre-Henri VILLARD

Liste des membres :

- Professeur Nadine AZAS
- Professeur Laurence CAMOIN
- Docteur Pierre-Henri VILLARD
- Docteur Véronique ROUX
- Professeur Florence SABATIER
- Docteur Claire CERINI
- Docteur Estelle WOLFF
- Professeur Thierry TERME
- Docteur Anne DAVIN-REGLI
- Docteur Edwige TELLIER
- Docteur Anne RODALLEC

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Professeur Pascal RATHELOT
- Professeur Bruno LACARELLE
- Docteur Véronique BOURGAREL
- Docteur Isabelle PAGNIER
- Docteur Alexandrine BERTAUD
- Docteur Gilles BREUZARD
- Docteur Cédric SPITZ
- Docteur Eric SEREE
- Docteur Charles DESMARCHELIER
- Professeur Joseph CICCOLINI
- Professeur François DEVRED

Semestre 2 et 1^{ère} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Professeur Nadine AZAS

Suppléant(e) : Docteur Pierre-Henri VILLARD

Liste des membres :

- Professeur Stéphane HONORE
- Docteur Carole SIANI
- Professeur Pascal RATHELOT
- Docteur Armand GELLIS
- Docteur Edouard LAMY
- Docteur Caroline DUCROS
- Docteur Anne FAVEL
- Professeur Nadine AZAS
- Professeur Magali CASANOVA
- Docteur Emmanuelle TONNEAU-PFLUG

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Docteur Charlotte BERARD
- Docteur Laurie PAHUS
- Docteur Fanny MATHIAS
- Docteur Cédric SPITZ
- Docteur Aurélien DUMETRE
- Docteur Carole DI GIORGIO
- Docteur Pierre-Henri VILLARD

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques- 2^{ème} année Filière Officine

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Docteur Caroline DUCROS

Suppléant(e) : Docteur Edouard LAMY

Liste des membres :

- Docteur Caroline DUCROS
- Docteur Félicia FERRERA-BIBAS
- Docteur Jérôme JOUVE
- Docteur Anne FAVEL
- Docteur Claire CERINI
- Professeur Sok-Siya BUN-LLOPET
- Docteur Florian CORREARD

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Docteur Edouard LAMY
- Docteur Edwige TELLIER
- Docteur Fanny MATHIAS
- Professeur Raphaëlle FANCIULLINO

Semestre 4 – jury de diplôme

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Docteur Caroline DUCROS

Suppléant(e) : Docteur Edouard LAMY

Liste des membres :

- Docteur Edouard LAMY
- Docteur Béatrice BAGHDIKIAN
- Professeur Philippe PICCERELLE
- Docteur Estelle WOLFF
- Professeur Magali CASANOVA
- Docteur Caroline DUCROS
- Docteur Manon CARRE
- Docteur Armand GELLIS
- Professeur Thierry TERME

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Docteur Jérôme JOUVE
- Professeur Sok-Siya BUN-LLOPET
- Docteur Christophe SAUZET
- Docteur Charles DESMARCHELIER
- Docteur Carole DI GIORGIO
- Professeur François DEVRED
- Docteur Alessandra PAGANO
- Docteur Cédric SPITZ

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Pharmacie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 27/11/25



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie

